

**PROCES VERBAL
Conseil Municipal
De La Couture-Boussey**

Séance du 28 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit mars, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de La Couture-Boussey légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de séance de Monsieur Sylvain BOREGGIO, Maire.

Date de convocation : 21 mars 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 18
- Présents : 17
- Votants : 17

Présents : M. Sylvain BOREGGIO, **Maire**,

M. Francis DAVOUST, Mme Laurence NICOLAS, M. Jean-Pierre NICOLAS, Mme Nadine HANNE, M. Michel LAMI, **Adjoint**,

Mme Elodie BREARD, M. David DEGENETAIS, Mme Muriel DESRAYAUD, M. Cédric LARCHER, M. Jean-Marie LUCIANI, M. Sébastien MERTZ, Mme Marie-Christine MICHEL, M. Jean-Pierre OSMONT, Mme Sandrine SALESES, Mme Khadija VACHEZ et Mme Corinne WILHELMY **Conseillers municipaux**.

Absents / excusés : Mme Jocelyne PASQUIER

Secrétaire de séance : Jean-Marie LUCIANI

ORDRE DU JOUR

- ✚ Finances – compte de gestion 2024
- ✚ Finances – compte administratif 2024
- ✚ Finances – affectation des résultats
- ✚ Finances – vote du taux des taxes
- ✚ Finances – subventions aux associations
- ✚ Finances – budget primitif 2025
- ✚ Finances – demandes de subventions
- ✚ Finances – Refacturation de travaux (réseau électrique)
- ✚ Finances – Vente d'un véhicule
- ✚ Devis
- ✚ Rapport des commissions
- ✚ Questions diverses

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

Finances – Compte de gestion 2024

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de dépenses et de recettes paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Finances – Compte administratif 2024

Sous la présidence de M. Francis DAVOUST, adjoint au maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2024 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Résultat cumulé 2023	761 911.50 €
Dépenses 2024	1 924 327.01 €
Recettes 2024	1 896 745.27 €
Résultat 2024	- 27 581.74 €
Cumulé de clôture	528 551.52 €

Investissement

Résultat cumulé 2023	- 23 007.00 €
Dépenses 2024	858 410.20 €
Recettes 2024	539 644.45 €
Résultat 2024	-318 765.75 €
Cumulé de clôture	- 341 772.75 €

Recettes Restes à réaliser 2024	32 648.00 €
Dépenses Restes à réaliser 2024	14 963.11 €
Solde Restes à réaliser 2024	17 684.89 €

Hors de la présence de Monsieur Sylvain BOREGGIO, Maire, et sous la présidence de Monsieur Francis DAVOUST, président de l'assemblée, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE le compte administratif 2024.**

Finances – Affectation des résultats 2024

Le Conseil Municipal à la suite du vote du compte administratif 2024 constate en :

Fonctionnement : un excédent cumulé de 528 551.52 €
Investissement : un déficit cumulé de 341 772.75 €
Un solde de Restes à Réaliser de : 17 684.89 €
Besoin de financement en investissement de 324 087.86 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **AFFECTE Le résultat comme suit :**

Affectation en réserves R1068 : 324 087.86 €
Report en fonctionnement au R002 : 204 463.66 €
Report en investissement au D001 : 341 772.75 €

Finances – Taux de fiscalité 2025

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de THRS (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Par délibération du 7 avril 2023, puis du 10 avril 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe d'Habitation Résidences secondaires (HRS)	8.55 %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (FPB)	40.26 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (FPNB)	49.00 %

Il est proposé, de maintenir les taux comme suit :

THRS : 8.55 %

TFB : 40.26 %

TFPNB : 49.00 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, - FIXE les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit : le taux TH à 8.55 %, le taux FPNB à 49.00% et le taux FPB à 40.26 %

Le montant à mentionner dans le BP2025 sera de :

652 198 € au compte 73111 (805 864 € - 153 666 €) ;

16 851 € au compte 74833 (allocations compensatrices de taxes foncières)

Finances – Subventions aux associations 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions faites par les associations.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité, 3 abstentions (présidents d'associations) des membres présents et représentés.

DECIDE d'attribuer aux associations des subventions pour un montant total de 25 000 €. Cette somme sera inscrite au budget primitif 2025 et détaillée à l'article 6574, tel que :

Organismes ou Associations	VOTE 2025
1, 2, 3, soleil	400 €
Asso évènementielle communale	800 €
Amicale de Boxe Française de l'Eure	1 000 €
Amicale des donneurs de sang	400 €
Association des anciens combattants	600 €
Association des Anciens Travailleurs	4 360 €
CCN Gymnastique	1 050 €
Cercle de l'amitié	800 €
Comité des fêtes	2 000 €
Coopérative Ecole Elémentaire (127 élèves)	1 270 €
Coopérative Ecole Maternelle (68 élèves)	680 €
Cout' Pat	450 €
Do mi si La Couture	1 100 €
Forme et Santé	1 700 €

Foyer rural de Garennes (football)	1 500 €
Judo Alliance Dojo LCB	1 900 €
Les archers du château	300 €
Les restos du cœur	300 €
L'Eure des perles	350 €
Mov'In Fit Dance	1 000 €
Société de chasse	1 000 €
Société Protectrice des Animaux	300 €
Team tontons quad'Eure	300 €
CFA Val de Reuil	75 €
Le Café des Aidants d'Ezy et ses environs	200 €

Les chiffres des coopératives scolaires sont mis à jour selon l'effectifs de la rentrée dernière.
 Pour rappel, si les dossiers de demandes de subvention sont incomplets, la subvention sera versée partiellement (1/2).

Finances – Budget primitif 2025

Vu le Code des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu les délibérations du 28 mars 2025 approuvant le compte de gestion 2024, acceptant le compte administratif 2024, et affectant le résultat 2024,

Monsieur le Maire expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2025, arrêté comme suit :

1°) Section de fonctionnement :

Dépenses = 2 068 458.75 €

Recettes = 2 068 458.75 €

2°) Section d'investissement :

Dépenses = 1 585 292.36 €

Recettes = 1 585 292.36 €

Finances – Demande de subventions : Fonds de concours

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que différents travaux envisagés par la commune peuvent faire l'objet de demande de subvention au titre des fonds de concours de l'agglomération d'Evreux Portes de Normandie.

Les projets sont :

- Acquisition de mobiliers pour l'école élémentaire pour 1 486.21 € HT
- Achat de tables pour la salle polyvalente pour 2 657.90 € HT
- Achat d'une barrière d'accès PMR au City stade pour 648.00 € HT
- Aménagement d'une allée au Pôle technique pour 12 067.15 € HT
- Installation d'une caméra sur le parking « friche » pour 2 574.05 € HT
- Acquisition d'illuminations de fin d'année pour 4 000.00 € HT
- Traitement des tombes pour 99 315.00 € HT
- Achat de buts à sceller pour 1 346, 99 € HT
- Achat de contenants pour le portage de repas à domicile pour 10 000 HT

Il propose de demander des subventions selon les plans de financement suivants :

Projet	EPN	Auto-financement
Acquisition de mobiliers pour l'école élémentaire	743.10 €	753.11 €
Achat de tables pour la salle polyvalente	1 328.95 €	1 328.95 €
Achat d'une barrière d'accès PMR au City stade	324.00 €	324.00 €
Aménagement d'une allée au Pôle technique	6 033.57 €	6 033.58 €
Installation d'une caméra sur le parking « friche »	1 287.02 €	1 287.03 €
Acquisition d'illuminations de fin d'année	2 000.00 €	2 000.00 €
Traitement des tombes	49 657.50 €	49 657.50 €
Achat de butts à sceller	673.49 €	673.50 €
Achat de contenants pour le portage de repas à domicile	5 000.00 €	5 000.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la réalisation des neufs projets sus mentionnés
APPROUVE les devis présentés par Monsieur le Maire

AUTORISE le Maire à solliciter l'agglomération EPN pour un fonds de concours d'un montant de :

- 743.10 € pour l'acquisition de mobiliers pour l'école élémentaire
- 1 328.95 € pour l'achat de tables pour la salle polyvalente
- 324.00 € pour l'achat d'une barrière d'accès PMR au City stade
- 6 033.57 € pour l'aménagement d'une allée au Pôle technique
- 1 287.02 € pour l'achat d'illuminations de fin d'année
- 2 000.00 € pour l'acquisition d'illuminations de fin d'année
- 673.49 € pour l'achat de butts à sceller
- 5 000.00 € pour l'achat de contenants pour le portage de repas aux aînées

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ces projets.

Finances – Refacturation de travaux (réseau électrique)

Monsieur le Maire rappelle qu'un phénomène de vents violents a eu lieu le 8 décembre 2024. Les végétaux, non entretenus de l'un des habitants de la route de Nonancourt, ont causés des dégâts sur le réseau électrique (câble et accessoire). 24 maisons ont été coupées d'électricité pendant 24 heures. Enedis est intervenu et à couper les branches. La commune a dû faire intervenir une entreprise, en urgence, pour effectuer les réparations, et rétablir le courant.

Montant de la facture de l'entreprise Lebrun Marie : 618.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents.

DECIDE de refacturer le montant des travaux au riverain, propriétaire des arbres.

Rapport des commissions

- Michel Lami débute en exposant les éléments vus lors du Conseil syndical du COSEC, le 25 mars dernier. Muriel Desrayaud, Corinne Wilhelmy, Jean-Marie Luciani et lui-même étaient présents. Le montant de la participation par élève sera de 140 euros.
- Il poursuit en donnant la date de réunion du SIVU : le 2/04/2025 à 18h30 et invite les élus à y participer.
- Michel Lami a participé au conseil d'école primaire, le 17 mars 2025. Il était accompagné de Marie-Christine MICHEL. Les points abordés ont été :
 - o Arrivée d'un service civique en janvier
 - o Conseil climat école et ambassadeurs
 - o Sécurisation école / PPMS / Travaux

- Budget / organisation des classes
 - Rappel sur l'absentéisme scolaire, les retards, les incivilités
 - Projet Coutur'arts
- Michel Lami a participé au conseil d'école maternelle, le 18 mars 2025. Les points abordés ont été :
 - Fonctionnement de l'école (effectifs, sécurité)
 - Parcours de l'élève (suivi des évaluations, dispositifs pour les élèves, dispositifs de protection de l'enfance)
 - Projet et vie de l'école (événements, coopérative, subventions, travaux)
- Ecole de musique :
 - Nadine Hanne fait un retour positif sur l'évènement de la St Patrick. Fort de son succès, il sera renouvelé en 2026.
 - Les rideaux ont été installés.
 - L'achat d'un clavier d'occasion devrait se formaliser pour 200 euros.
 - L'audition se déroulera en pleine aire cette année. Il est prévu de la faire à la salle polyvalente en 2026.
- Nadine Hanne rappelle qu'un thé dansant se déroulera le lundi de pâques.
- Le feu d'artifice pour la fête communale est commandé.
- Des nouvelles illuminations vont être commandées pour les fêtes de fin d'année.
- David Dégénétais fait un retour sur la réunion qui s'est tenu le 27 mars à La Couture-Boussey. Elle était conduite par la Gendarmerie, et concernait la réactivation du dispositif Participation citoyenne. La Gendarmerie avait convié les communes de sa circonscription. Sur la commune, nous comptons deux anciens et trois nouveaux référents.
- Il informe les élus qu'un arrêté a été pris par le Maire pour réglementer le démarchage à domicile. Avant tout démarchage les entreprises doivent faire une demande auprès de la Police Municipale.
- Laurence Nicolas confie que le travail préalable à la sortie du bulletin est fastidieux. Des retours tardifs et des difficultés avec le prestataire. La distribution se fera le week-end du 12/13 avril.
- Francis Davoust met en avant le travail des agents du service espaces verts. Après une belle réalisation minérale aux abords du complexe, ils terminent l'aménagement du rond-point de Saint André.

Autres informations

- Monsieur le Maire remercie M. Franck Flaesth, résidant du Bois Fleury qui a fait des dons de mobilier à la commune. Cela va permettre de meubler en partie le logement laissé libre au-dessus de l'école primaire.
- Monsieur le Maire explique au conseil municipal l'installation contestée de l'entreprise de retraitement NatUp sur le territoire Eurois. Il fait état de l'impact environnemental ainsi que des dégradations de voiries qui devront supporter des transports routiers démesurés.
- Muriel Desrayaud rappelle que les haies rue Croix Jérôme, malgré leur taille sont toujours débordantes.
- Elle informe que l'éclairage côté rue neuve est en panne. Francis Davoust va refaire un tour des éclairages.
- Sébastien Mertz rapporte qu'un nid de poule s'est formé rue de Nonancourt. Francis Davoust va se rapprocher du Département.
- La modification du parking de l'église et du musée est en place. Il y a dorénavant un sens de circulation et deux places PMR implantées.

- Des arbres ont été abattus, route de Saint André. Les autorisations nécessaires ont été accordées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 Heures 50 minutes

Le Secrétaire de séance
Jean-Marie LUCIANI

Le Maire
Sylvain BOREGGIO

Conseil municipal du 28 mars 2025

BOREGGIO	Sylvain	Maire	
DAVOUST	Francis	Adjoint au Maire	
NICOLAS	Laurence	Adjointe au Maire	
NICOLAS	Jean-Pierre	Adjoint au Maire	
HANNE	Nadine	Adjointe au Maire	
LAMI	Michel	Adjoint au Maire	
BREARD	Elodie	Conseillère Municipale	
DEGENETAIS	David	Conseiller Municipal	
DESRAYAUD	Muriel	Conseillère Municipale	
LARCHER	Cédric	Conseiller Municipal	
LUCIANI	Jean-Marie	Conseiller Municipal	
MERTZ	Sébastien	Conseiller Municipal	
MICHEL	Marie-Christine	Conseillère Municipale	
OSMONT	Jean-Pierre	Conseiller Municipal	
PASQUIER	Jocelyne	Conseillère Municipale	Absente
SALESSES	Sandrine	Conseillère Municipale	
VACHEZ	Khadija	Conseillère Municipale	
WILHELMY	Corinne	Conseillère Municipale	